

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2025/029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	8
VOTES POUR	8
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président
 Syndics titulaires : DEVINE Marc – OLIVIER Denis
 Excusés : BOURNE Véran - LIENS Charles - BOUCHET Jean Claude

Syndics suppléants : PECOULT Rémi - CAPELLO Jean Pierre - PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : ADMISSION EN NON VALEURS – LISTE 2025

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le service de gestion comptable d'Avignon (SGC) lui fait parvenir un récapitulatif des titres de recettes irrécouvrables pour les années 2016 à 2024 pour un montant global de 1 571.07 euros qu'il convient d'imputer au budget 2025 au compte 6541.

Le détail des non valeurs admises est le suivant :

- TITRE 2021 T – 44 : CHECHAK IMMO : 98.71 €
- TITRE 2021 R-35-132 : GARDIOL JEAN MARIE : 63.09 €
- TITRE 2022 R-46-135 : GARDIOL JEAN MARIE : 63.62 €
- TITRE 2020 R-64-9 : VIENS PAUL : 147.79 €
- TITRE 2019 R-33-108 : GIOVACCHINI CHRISTIAN : 435.29 €
- TITRE 2022 R-46- 176 : LAUVAUX JEAN LOUIS : 411.44 €
- TITRE 2024 R-38 -108 : DOMERGUE RAOUL : 351.13 €

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve l'affectation au compte 6541 de la somme de 1 571.07 euros des titres de recettes irrécouvrables et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 084-298401712-20251218-2025_029-DE

Le syndic

Le Président
 Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
 425, Chemin du Pérusier
 84300 LES TAILLADES